



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION RÈGLEMENT**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, **le règlement 548 – concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.**

Le directeur général et greffier-trésorier de la M.R.C. du Haut Saint-Laurent a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 29 novembre 2022, date à laquelle le règlement est entré en vigueur, suite à la résolution 10115-11-22 du Conseil de la MRC, lors de la séance du 23 novembre 2022.

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Municipalité, à l'Hôtel de Ville, au 335, avenue Jules-Léger, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

**FAIT À SAINT-ANICET**, ce 14<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

---

Denis Lévesque  
Directeur général et greffier-trésorier